

Réunion du Réseau régional Arc alpin-Auvergne Valence, 24 novembre 2015 Compte-rendu

Ordre du jour :

9h – 9h30 : Accueil – café

9h30-10h30 : Tour de table et actualités (composition du bureau Ville santé OMS ; Point sur les villes du réseau Arc Alpin (présenté par RVSOMS) ; Retour sur le colloque du 29 septembre 2015 à Amiens + projet 2016 (présenté par RVSOMS) ; Point sur l'actualité nationale : Projet de loi santé publique et autres)

Entretien d'adhésion avec la Ville de Bourg-en-Bresse

10h30-11h30 : Médiateur santé : quelle ville a mis en place ce dispositif ? Quel est son fonctionnement ?

11h30-12h30 : Accès aux soins : échanges sur les difficultés et démarches pour chaque ville

12h30-14h : Déjeuner

14h-15h: Qualité de l'air : diagnostic et état des lieux dans les établissements, actions de prévention

15h-16h : Santé mentale : CLSM (organisation, financements, étude ARS, ...)

16h-16h15 : Désignation de la prochaine ville accueil du réseau Arc alpin.



Villes présentes : Valence, Villeurbanne, Romans, Aix-les-Bains, Lyon, Bourg-en-Bresse.

La Ville de Bourgoin-Jallieu a eu un empêchement de dernière minute. La Ville de Saint-Pierre de la Réunion avait aussi prévu de venir.

Ville de Valence : Sylvaine Boige-Faure, médecin de santé publique, part à la retraite prochainement et Emeline Drevet, technicienne, part en congé maternité bientôt également et reviendra à la rentrée scolaire 2016.

Point sur la fusion de réseaux régionaux :

Le Réseau régional Arc alpin-Auvergne ne souhaite pas s'agrandir et accueillir de nouvelles régions car cela rendrait les réunions physiques plus difficiles. Il est envisagé d'alterner entre réunions physiques et conférences téléphoniques ou « webinars ». Concernant la Bourgogne, les villes présentes ne sont pas favorables à ce qu'elle rejoigne leur réseau régional, mais ne sont pas opposées à accueillir des villes bourguignonnes en réunion en tant qu' « invitées » de temps en temps. Le Réseau régional pourrait se réunir 2 heures à l'occasion des colloques nationaux.

Les villes présentes déplorent la **sortie de Saint-Etienne du RFVS** et s'interrogent sur les raisons de cette sortie car Saint-Etienne était une Ville-Santé très impliquée. Les élus ont un rôle à jouer pour parler aux villes sortantes. La Ville de Valence est prête à tenter de « recruter » de nouvelles villes pour le RFVS et estime qu'il est nécessaire de personnaliser, par des élus, les courriers de présentation du RFVS envoyés aux villes non-membres.

Colloque à Amiens le 29 septembre 2015 et publication de l'ouvrage sur les 25 ans du RFVS :

Pour les ateliers, il faudrait prévoir des documents à lire et à préparer en amont pour être plus efficace pendant l'atelier. L'atelier sur la qualité de l'air n'a pas été apprécié car la FING a pris trop de temps pour se présenter et faire sa communication.

Les villes présentes sont étonnées du nombre d'exemplaires commandés de l'ouvrage des 25 ans du RFVS, qu'elles estiment trop faible. Selon Aix-les-Bains, cet ouvrage n'est pas assez valorisé auprès des villes. Certaines villes, notamment Valence, pensent que ce serait plus facile d'imprimer eux-mêmes les ouvrages : cela serait moins cher et la diffusion serait plus facile.

Préparation du colloque à Aix-les-Bains, le 31 mai 2016 :

Une visite des thermes de la ville est prévue. L'idée de prévoir un atelier exclusivement réservé aux élus est très appréciée et répond aux attentes. Le juriste proposé pour la conférence d'ouverture n'est pas connu des villes présentes. Le thème central sera l'intercommunalité et les compétences des villes et métropoles en matière de santé. Cela répond aux priorités des villes. Les villes présentes n'ont pas de proposition précise pour les ateliers ou les conférences d'ouverture et de fermeture.

Evénement « Respire ta ville », 10 et 11 décembre 2015, Paris :

Certaines villes sont réticentes vis-à-vis de ce projet car il ne leur semble pas accessible aux petites villes du RFVS. La Ville de Villeurbanne souligne tout de même qu'il ne faut pas se laisser impressionner par ce format et ce vocabulaire « nouveaux » et « à la mode » car « Respire ta ville » répond à une réalité dont les villes doivent se saisir.

Entretien d'adhésion avec la Ville de Bourg-en-Bresse :

La Ville de Bourg-en-Bresse est intéressée à adhérer au RFVS depuis 1990. C'est donc une volonté de longue date qui se concrétise enfin.

La Ville de Bourg-en-Bresse a un Atelier Santé-Ville, qui s'occupe de 2 territoires prioritaires, pour réduire les inégalités sociales de santé, par exemple avec le programme « Manger Bouger ». La qualité de l'air, le développement du plan piéton et les mobilités actives font partie des thèmes pris en compte par la ville, et celle-ci attache une place importante à la parole des habitants. Le Contrat Local de Santé va être renouvelé début 2016. Le précédent était court (2013-2015) car il avait été signé un peu en précipitation. Le prochain sera plus élaboré et s'étalera sur 5 ans. La santé mentale est une des priorités de la Ville de Bourg-en-Bresse en matière de santé, ainsi que la participation des personnes les plus éloignées de la santé et leur accès aux droits. Bourg-en-Bresse développe des courriers et des brochures extrêmement simples et illustrés, afin d'atteindre aussi les populations illetrées.

Délibération des villes présentes : elles connaissent bien Bourg-en-Bresse. C'est « une Ville-Santé OMS dormante depuis longtemps ». Les avis sont très enthousiastes et positifs. La candidature est acceptée à l'unanimité, et cet avis sera transmis par le secrétariat du RFVS au Conseil d'Administration, pour la décision officielle.

Médiateur santé : quelle ville a mis en place ce dispositif ? Quel est son fonctionnement ?

Lyon, Villeurbanne et Bourgoin-Jallieu ont un médiateur santé.

Villeurbanne a embauché un jeune « emploi avenir » en tant que médiateur santé. A terme ils envisagent de le faire porter par le CCAS. Le médiateur santé rencontre les gens une ou deux fois et les accompagne pour l'accès aux droits (ex : RSA) plus que pour l'accès aux soins.

A **Lyon** ils ont 2 médiatrices santé, gérées par l'ADES. Elles interviennent dans des centres sociaux, des cafés sociaux. Elles connaissent les quartiers. Il y a une permanence une fois par semaine. C'est une mission déléguée aux associations, donc pas internalisée par la Ville de Lyon. Il y a une convention passée entre le CCAS de Lyon et la CPAM Rhône.

Bourg-en-Bresse est intéressé par la démarche de médiateur santé. La Ville de **Valence** a récemment obtenu un financement de l'ARS pour un poste de médiateur santé pour 1 an. Il sera rattaché au Pôle Promotion de la santé de la ville.

Accès aux soins : échanges sur les difficultés et démarches pour chaque ville :

L'accès aux soins est une priorité mais certains élus ne s'y intéressent pas encore suffisamment. Quand un médecin de quartier quitte **Valence**, il y a un sentiment d'abandon de la part des personnes âgées du quartier. Les temps d'échange organisés par Valence entre les élus et les professionnels de santé, sous forme d'ateliers appelés « Atelier Valence Santé 21 » ont plutôt bien marché. Le manque de médecins génère un mécontentement relayé par les pharmaciens. Ceux-ci sont des interlocuteurs-clé notamment en ce qui concerne les Maisons de santé pluri-professionnelles. La Ville de Valence utilise 2 leviers pour attirer les médecins sur son territoire : l'immobilier (par des locaux adaptés) et les lieux de stage (pour attirer les internes en médecine). La prudence est requise en ce qui concerne la légitimité de la ville à intervenir dans le monde du libéral. A Valence, si l'on regarde une carte de la démographie médicale, ils sont en rouge quasiment partout. La Ville de Valence a un Centre municipal de santé pour jeunes, qui s'occupe de l'éducation pour la santé, de la médecine préventive et de la médecine de soins pour les 16-25 ans. Il y a un médecin à temps plein, un à mi-temps, et des gynécologues, infirmiers, nutritionnistes et autres professionnels quelques heures par semaine.

En ce qui concerne les maisons pluridisciplinaires, il est possible pour les médecins et paramédicaux d'acheter ou de louer les locaux. Il est préférable de les implanter à proximité

d'une pharmacie. A **Lyon** il y a une pression foncière importante et certains locaux ne sont pas assez accessibles, notamment à cause du problème des escaliers. A Lyon, un véritable problème d'accès aux soins se posera d'ici 3 ans.

Qualité de l'air : diagnostic et état des lieux dans les établissements, actions de prévention :

De nouveaux textes ont été introduits par la Ministre Ségolène Royal pour les bâtiments accueillant du public.

Aix-les-Bains a mis en place des mesures pour la qualité de l'air, par exemple s'agissant des lieux accueillant de jeunes enfants. Il y a un réel problème de qualité de l'air dans les salles de classe et une concentration de CO2 trop importante dans certains dortoirs de crèches. Malgré l'installation de grilles d'aération, il y a des difficultés pour sensibiliser le personnel de gestion des bâtiments, qui s'intéressent encore assez peu à la question de la qualité de l'air. La Ville d'Aix-les-Bains travaille sur une exposition sur ce sujet. Elle sensibilise également le personnel de ménage sur l'utilisation des produits et les techniques de nettoyage plus saines. Pour l'instant, Aix-les-Bains travaille davantage sur l'air intérieur que l'air extérieur, du fait des contraintes budgétaires.

Villeurbanne s'efforce de répondre aux plaintes des enseignants des écoles qui sont situées près du périphérique. Une démarche de formation du personnel (santé, bâtiment, écoles) est en cours pour favoriser une culture commune. La question de la ventilation engendre des coûts importants.

Bourg-en-Bresse travaille sur la qualité de l'air depuis 2008. Deux crèches et deux écoles ont participé à un test qui a révélé de très mauvais résultats, ce qui a sensibilisé les élus à ce sujet ; cela a entraîné la création d'un groupe de travail sur la qualité de l'air intérieur. Un travail pluridisciplinaire a permis l'acquisition de mobilier et de nouveaux systèmes de ventilation. Une action éducative est mise en œuvre dans les écoles et les crèches.

Santé mentale : CLSM (organisation, financements, étude ARS, ...) :

Villeurbanne, Aix-les-Bains, Valence, Bourg-en-Bresse et Lyon ont un dispositif de CLSM. Pour **Valence**, c'est très récent. Son CLSM est en collaboration avec un centre hospitalier. Quelques associations sont impliquées. **Aix-les-Bains** aussi a une expérience très récente. **Villeurbanne** tente d'impliquer les usagers dans le CLSM, qui date de 2009. Le coordonnateur est désormais externalisé, ce qui est positif car cela favorise les liens aussi hors de la ville. Le CLSM cible aussi les sans domicile fixe et les personnes âgées ayant des troubles cognitifs. Le travail sur la santé mentale des jeunes se développe beaucoup aussi.

A **Lyon**, le premier CLSM a été mis en place en 2001. Actuellement, 4 de leurs CLSM fonctionnent sans moyens et demandent un temps de coordination. Un projet de monter un inter-CLSM sur plusieurs thèmes est en cours. **Bourg-en-Bresse** fait en sorte d'amener des personnes en précarité vers la santé mentale. Les médiateurs santé pairs sont des personnes qui ont eu un problème psychologique par le passé et qui jouent maintenant un rôle d'intermédiaire entre patients et praticiens. Ils font évoluer la situation et améliorent le bien-être des patients. Il y a aussi un accompagnement psychologique des jeunes en échec scolaire. A **Valence** a été mis en place un réseau d'adultes-relais. Des conférences-débats sont organisées et un journal sur ce thème est diffusé. La santé mentale à Valence est plus structurée depuis l'arrivée de Lionel Brard. Avant cela, le CLSM était plus informel.

La ville désignée pour être la **prochaine ville accueil du réseau Arc alpin** est **Bourg-en-Bresse**.